



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER ALSACE

LUNDI 5 FÉVRIER 2024

Le Lundi 5 février 2024 à 18h30, les Conseillers du quartier Alsace se sont réunis dans la salle Gustave-Eiffel, 6 bis rue Parfait-Jans.

Présents :

Conseillers de quartier : Kokoé AYITE, Emaline BAREAU, Hafedh BEN LAKHAL, Lauralee BERTON, Marie-Paule BLADIER, Christian DECROIX, Jérôme DRON, Michelle DUORTE, Isabelle FERRAN, Valérie GREGORI, Mireille JEANNOT, Olivier KIRITCHENKO, Rodolphe MASSON, Nicole PILLOT, Ayumi SILVA, Erell TANGUY, Allison WELFRINGER

Absents excusés : Teddy LEGUILLIER, Maryse SARFATI-CANGELOSI

Absents : Louisa MEZREB

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Présentation

- a. De l'équipe municipale
- b. Des Conseillers de quartier

2. Missions des Conseillers de quartier

3. Mode de communication

- a. Entre la Ville et les Conseillers de quartier
- b. Entre les Conseillers de quartier
- c. Entre les Conseillers de quartier et les Levalloisiens

4. Fresque à facilitation graphique

5. Points relatifs à la Ville de Levallois

- a. Collecte biodéchets

6. Questions / Réponses

7. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.

Ouverture de la séance

1. Présentation

a. De l'équipe municipale

- l'Adjoint délégué du quartier
- le Cabinet de Madame le Maire
- le Service *Gouvernance et Démocratie locale*

b. Des Conseillers de quartier (tour de table)

2. Missions des Conseillers de quartier

- Ils sont un relais d'information sur le cadre de vie du quartier, suggèrent et proposent des développements du cadre de vie du quartier et des projets concernant leur vie quotidienne.
- Ils peuvent être associés aux réflexions relatives à l'avenir de leur quartier
- Ils s'engagent à être présents aux séances et aux différents rendez-vous organisés par le Conseil de quartier, à être respectueux de cette instance et à ne pas déroger au règlement intérieur. Être membre d'un Conseil est un investissement bénévole. L'activité et l'avancée des programmes dépendent de l'implication de chacun au sein de l'instance.
- Ils s'engagent à toujours agir dans l'intérêt général pour l'amélioration de leur vie de quartier, à faire preuve de civisme et d'exemplarité tout au long de leur mandat.

3. Mode de communication

a. Entre la Ville et les Conseillers de quartier

- Adresse mail unique : conseilsdequartier@ville-levallois.fr
- Téléphone du Service *Gouvernance et Démocratie locale* : 01 49 68 31 66 - 01 49 68 31 52
- **Désignation de 2 membres co-référents volontaires par quartier**
2 membres co-référents doivent être désignés par leurs pairs au sein de chaque quartier, afin que les 8 Conseillers choisis puissent se réunir, si besoin, autour du Président et des Adjointes délégués, dans le cadre d'une réunion inter-quartiers.
Mesdames Allison Welfringer et Kokoé Ayité se sont portées candidates, et seront donc les 2 co-référentes du Conseil de quartier Alsace.
- **Propositions de sujets à aborder lors des réunions**
Les propositions de sujets souhaitant être abordés par les Conseillers de quartier lors des réunions, doivent être adressés par mail **uniquement par les co-référents** de chaque quartier, au Service *Gouvernance et Démocratie locale*, au moins deux semaines avant chaque réunion.

- **Plateforme participative *Pensons Ensemble Levallois***

La Plateforme numérique de participation citoyenne de la Ville, lancée en 2022, est accessible depuis l'application *Levallois & moi* et le site de la Ville, en cliquant sur l'onglet [Vie municipale](#). [Pensons ensemble Levallois](#) propose un onglet dédié aux **Conseils de quartier** et à l'autre instance participative de la Ville, le CESEL (Conseil Économique, Social et Environnemental de Levallois).

L'onglet [Conseils de quartier](#) présente les quatre Conseils de quartier et leur rôle, et permet également d'accéder désormais à la page dédiée à chaque Conseil de quartier, nouveauté mise en place pour ce mandat. Elle est accessible à tous sans inscription, sur laquelle sont regroupés l'agenda du Conseil de quartier, mais aussi les comptes rendus du mandat actuel ainsi que ceux du mandat précédent.

L'agenda peut notamment être utilisé pour informer les Levalloisiens des permanences marchés à venir, ou de tout autre événement relatif à la vie de leur quartier. Les événements figureront également dans l'agenda général de la Plateforme, accessible depuis l'onglet *Actualités*.

Il est indispensable que les Conseillers de quartier se créent un compte sur la Plateforme, afin de faciliter leur accès à cette dernière. Certains projets ou questionnaires pourront être uniquement destinés aux Conseillers de quartier, et ne seront pas accessibles sans inscription. Il est par ailleurs possible de s'inscrire à la Plateforme via *France Connect*.

Un guide d'inscription, qui contient toutes les informations nécessaires à la création et à la modification de votre compte, est disponible dans l'onglet *Plus* de la Plateforme, en cliquant sur [Comment participer](#).

Les Conseillers de quartier sont également invités à s'abonner à la Newsletter de la Plateforme, qui leur permettra d'être tenus informés de toutes les actualités de la Plateforme et de la Ville, relatives à la participation citoyenne.

La Plateforme regroupe enfin toutes les concertations et consultations menées par la Ville, en rapport avec la participation citoyenne. Dans le cas de la concertation sur la rénovation de la Place Jean-Zay, il s'agit plus particulièrement de l'historique de la concertation et des comptes-rendus des réunions publiques.

b. Entre les Conseillers de quartier

- La communication entre les Conseillers de chaque quartier s'organise librement. Afin de garantir l'accord de tous les membres sur le respect de la confidentialité des coordonnées de chacun, les Conseillers ont signé en début de mandat un formulaire d'autorisation de communication des coordonnées des membres en interne, afin de faciliter la communication entre eux.
- Les Conseillers de quartier ont également la possibilité de créer un groupe *WhatsApp* afin de communiquer plus efficacement.
- Ils peuvent aussi créer un *Google Doc* de travail, afin de rassembler les propositions de sujets pour les réunions.

c. Entre les Conseillers de quartier et les Levalloisiens

- Les Levalloisiens ont la possibilité de prendre contact avec les Conseillers de quartier, par le biais de l'adresse mail unique conseilsdequartier@ville-levallois.fr
- Les Conseillers du quartier Alsace peuvent tenir des permanences sur les trois marchés de la Ville. Planning à définir entre eux.

- Ils peuvent être présents sur le stand du Service de la *Démocratie locale*, lors de la Cérémonie des Vœux aux nouveaux Levalloisiens en l'Hôtel de Ville.
- Ils peuvent également être présents sur le stand d'information leur étant réservé, lors du vide-greniers annuel de leur quartier.

4. Fresque à facilitation graphique

Vous trouverez dans la pochette qui vous a été remise, une copie de la fresque des grands sujets abordés lors de la dernière réunion plénière, ainsi qu'un document récapitulatif des actions déjà engagées par la Municipalité et ses Services sur les sujets proposés.

Il vous appartient de vous emparer, en collaboration avec la Municipalité, des sujets et propositions de projets qui n'ont pas encore été développés par la Ville, et ce dans le cadre des prochaines réunions.

5. Points relatifs à la Ville de Levallois

a. Collecte biodéchets

Comme vous le savez, le développement durable est l'affaire de tous et Madame le Maire a souhaité, depuis le début de son mandat, que notre Municipalité s'engage de façon plus concrète dans une vraie démarche environnementale. La Ville de Levallois se mobilise sur ce sujet depuis 2022 afin de mettre en œuvre un dispositif dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le territoire Paris Ouest la Défense, auquel Levallois appartient, est l'organisme compétent en matière de gestion des déchets, et travaille actuellement à la définition de scénarios pour le déploiement d'une solution de collecte pour l'ensemble des villes du territoire. Le scénario privilégié par notre commune consiste à déployer des bornes de collecte dans l'espace public, appelés *Points d'Apport Volontaire (PAV)*, sur l'ensemble de la commune.

À ce titre, le déploiement de ces PAV, piloté par les services de la Ville, devrait se faire progressivement en 2024.

Ainsi, une expérimentation de collecte des biodéchets grâce à des PAV, a été menée sur le territoire communal entre mai et décembre 2023. La Ville de Levallois a donc anticipé la réglementation qui deviendra bientôt la norme, en devenant la première ville du territoire *POLD* (Paris Ouest La Défense) à mettre en place ces **PAV**.

Afin de comprendre les besoins des usagers et de dimensionner le déploiement de notre solution, 4 PAV ont été installés à trois emplacements :

- 2 à la sortie du square Edith-de-Villepin, au 118 rue Aristide-Briand
- 1 proximité du métro Louise-Michel
- 1 sur la place Marie-Jeanne Bassot

Cette expérimentation a connu un tel succès que nous avons dû mettre en place une liste d'attente, en ouvrant encore davantage au fil de l'eau cette expérimentation aux Levalloisiens qui souhaitaient s'engager dans cette démarche. Cette expérimentation et son succès nous ont en tout cas confortés dans le choix du PAV comme la solution la plus pertinente à mettre en place à long-terme et à l'échelle communale.

Toutefois, nous sommes parfaitement conscients que ces quatre PAV ne nous permettront pas à eux seuls, de répondre à la demande de tous les Levalloisiens. C'est pour cette raison que des PAV supplémentaires seront installés en septembre 2024. L'étude sur le nombre exact de PAV à installer et surtout leur localisation, ont été finalisés il y a quelques jours. Nous ne manquerons pas, naturellement, de communiquer auprès des Levalloisiens sur ce sujet.

Pour toute information supplémentaire ou si vous souhaitez déposer vos biodéchets dans les PAV déjà disponibles, nous vous invitons à consulter la page dédiée à ce sujet sur le site internet de la Ville.

La page dédiée : <https://www.ville-levallois.fr/biodechets/>

Les inscriptions peuvent également être faites par mail à l'adresse biodechets@ville-levallois.fr

Un article sur le sujet des biodéchets figure également dans l'info Levallois de février, n'hésitez pas le consulter et à relayer l'information autour de vous.

Dans l'attente du déploiement de notre solution de collecte sur l'ensemble de la commune, voici les solutions proposées par la Ville et ses partenaires pour vous permettre de réaliser le tri des biodéchets, notamment au sein des copropriétés.

- **Mise à disposition gratuite d'un lombricomposteur individuel (hors services optionnels de livraison et mise en place à domicile)**
Si vous habitez en appartement, la *Maison de la Pêche et de la Nature* propose un lombricomposteur vous permettant de composter vos biodéchets hors-sol. Vous avez le choix entre trois modèles : petit (1/2 personnes), moyen (2/4 personnes) et grand (4/6 personnes). Pour plus d'informations et obtenir un kit gratuit de compostage : Contact : compost@maisonpechenature.fr
- **Mise à disposition gratuite d'un composteur collectif pour copropriété/résidence disposant d'un jardin (hors services optionnels de livraison et mise en place à domicile)**
Si vous disposez d'un jardin, la *Maison de la Pêche et de la Nature* propose un composteur collectif vous permettant à vous et vos voisins de composter vos biodéchets. Cette association peut vous accompagner dans la mise en place du composteur et son entretien une fois par semaine. Pour plus d'informations et obtenir votre composteur collectif : Contact : compost@maisonpechenature.fr
- **Dépôt de vos biodéchets dans un composteur de quartier**
Vous pouvez déposer vos biodéchets dans l'une des deux stations de compostage collectif installées sur le territoire de la commune : l'une est située sur l'île de la Jatte, à proximité de la *Maison de la Pêche et de la Nature*, l'autre est située au cimetière de la ville.
Pour plus d'informations : compost@maisonpechenature.fr

Questions des Conseillers de quartier

- *Pour les personnes qui sont moins à l'aise avec le numérique, y a-t-il des solutions pour s'inscrire autrement ? Il faut maintenir le lien humain. Peut-être peut-on avoir un point de renseignement ou un guichet à Levallois Découvertes ou à la Maison France Services ?*

Nous prenons bonne note de cette remarque

- *Qu'est-ce qui a déterminé le choix de l'emplacement des 4 PAV actuellement en place et celui des 9 autres à venir ?*

L'objectif des 9 nouveaux PAV (*Points d'Apport Volontaire*) qui seront installés est de mettre en place un maillage plus équilibré de l'offre dès le mois de septembre, et ainsi couvrir toute la commune. Notre stratégie

est d'implanter des PAV au fur et à mesure, par vague, afin de s'assurer qu'ils sont bien utilisés et que l'offre suit la demande afin de ne pas encombrer inutilement l'espace public.

Les 4 premiers emplacements ont été choisis par *la Maison de la Pêche*, en concertation avec la Municipalité, au moment du lancement de l'expérimentation. En effet, les déchets devaient initialement être récupérés aux PAV par une personne de *la Maison de la Pêche et de la Nature*, véhiculée à vélo ; il fallait donc prendre en compte ses trajets à vélo, des bornes vers le cimetière, où sont regroupés les déchets. Toutefois, le succès de l'expérimentation a été tel que la récupération des déchets est désormais assurée par un camion qui passe 3 fois par semaine à chaque PAV. Plus de 800 foyers levalloisiens sont engagés dans cette démarche.

- *Pourquoi avez-vous choisi des PAV plutôt que des bennes dans les copropriétés ?*

La Ville a fait le choix des PAV car l'immense majorité des locaux poubelles des immeubles sont déjà au maximum de leur capacité en termes de bacs, notamment avec l'augmentation du tri sélectif (dont la collecte a été doublée). Il a donc été décidé de privilégier une collecte dans l'espace public plutôt que dans les copropriétés, choix opéré par de nombreuses villes.

- *Certains Levalloisiens sont passés à côté de cette démarche, notamment ici dans le quartier Alsace. Cela s'explique aussi par le fait qu'il n'y a pas de borne dans notre quartier.*

La Municipalité a communiqué sur cette expérimentation sur les réseaux sociaux, dans l'Info Levallois ainsi qu'en Conseil de quartier. L'objectif de l'article dans l'Info Levallois de février est justement de faire un état des lieux complet des solutions aujourd'hui proposées. Les Conseillers de quartier doivent également jouer un rôle de relai au sein de leur quartier.

Comme indiqué précédemment, de nouveaux PAV seront ajoutés dès le mois de septembre, afin que l'ensemble des quartiers soient couverts.

Comme indiqué précédemment, d'autres initiatives (qui ont-elles aussi fait l'objet d'une communication) à destination de l'ensemble des Levalloisiens, sont proposées par la Ville et ses partenaires pour vous permettre de réaliser le tri des biodéchets, notamment au sein des copropriétés.

- *Un Conseiller de quartier propose de relayer la mise en place du prochain PAV du quartier Alsace, par voie d'affichage sur un panneau Decaux.*

Nous notons la proposition et allons voir ce qui peut être fait, car les campagnes d'affichage Decaux sont faites pour toute la Ville, et il n'est pas forcément possible de pouvoir personnaliser l'affiche sur chaque panneau

- *Qui finance cette initiative ? Cela doit coûter cher aux communes.*

La compétence collecte est gérée par POLD (Paris Ouest La Défense), Établissement Public Intercommunal auquel appartient Levallois. Le financement de POLD est assuré par toutes les collectivités membres, dont Levallois. C'est donc in fine (et comme très souvent) les communes qui paient la mise en place des initiatives décidées par l'Etat.

- *Est-ce le même prestataire qui s'occupe de toutes les collectes y compris les biodéchets ?*

Non, la collecte des biodéchets est assurée par le prestataire *Moulinot* alors que la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par *Derichebourg*.

- *Où arrivent ces déchets ?*

Les déchets des PAVS sont regroupés dans une benne commune située au cimetière et sont ensuite envoyés dans une usine de traitement qui en fait du compost.

6. Questions / Réponses

- *Il y a des Conseils par quartier mais y a-t-il des maisons de quartier pour rencontrer les riverains ou pour se réunir ?*

La Ville ne dispose pas à ce jour de salles dédiées aux Conseillers de quartier. La mise en place des permanences de quartier (avec la création des kakemonos et des flyers) sous le précédent mandat a justement pour objectif de créer ce lien entre les conseillers de quartier et les riverains.

- *Un Conseiller de quartier signale que deux boutiques situées 95 rue Jean-Jaurès, Vapostore et Electric House, sont allumées toute la nuit.*

Nous allons le signaler, car elles doivent évidemment être éteintes la nuit selon la réglementation en vigueur.

- *Pouvez-vous nous expliquer comment a été décidé le découpage des 4 quartiers de la ville ? Est-ce que cela dépend de la densité urbaine ?*

Le découpage prend effectivement en compte le nombre d'habitants de chaque quartier afin d'avoir 4 quartiers équilibrés. Le quartier Alsace est par exemple, plus densément peuplé que le quartier Front-de-Seine, qui compte beaucoup d'immeubles de bureaux, ce qui explique sa taille géographique réduite.

- *La station vélib' rue Jules-Guesde est toujours fermée, avez-vous des nouvelles ?*

Voici le retour de *Smovengo* que la Municipalité a sollicité à ce sujet :

"Cette station a été accidentée début juin 2023 : le totem a été percuté et sa base fragilisée. Pour sécuriser son usage, *Smovengo* est intervenu immédiatement pour poser une équerre à la base du totem.

Cela reste une situation temporaire et un changement de totem a été effectué la première semaine de février. L'opération est lourde : *Smovengo* a besoin d'un nouveau consuel qui est en cours d'obtention, afin de certifier la conformité de l'installation. Dès obtention, la station devrait pouvoir être rapidement remise en service (c'est-à-dire qu'*Enedis* active le contrat du fournisseur d'énergie pour *Smovengo*), puis ouverte au public."

- *L'immeuble situé 69 rue Jean-Jaurès doit normalement être détruit. Au mois de juin, on nous avait parlé de faire de cette zone des HLM. Est-ce que ce sera bien le cas ?*

La parcelle appartenant à *LogiRep*, une opération à vocation sociale verra effectivement le jour au 69, rue Jean-Jaurès.

- *Y aura-t-il un commerce en bas ?*

Non, ce n'est pas prévu sur le projet actuellement à l'étude.

- *Au sujet du stationnement sur Levallois, il n'y a actuellement qu'une seule application. Est-ce qu'il n'en faudrait pas d'autres ?*

Le choix de *Flowbird* s'est fait dans le cadre d'un appel d'offre public.

Par ailleurs, l'une des particularités de *Flowbird* est d'être interopérable avec les horodateurs présents sur la Ville.

Ainsi, par exemple, un automobiliste qui a payé une heure de stationnement en monnaie sur un horodateur, se rend compte que son rendez-vous s'éternise peut, s'il le souhaite, prolonger son stationnement via l'application. Celle-ci va, en effet, reconnaître le stationnement en cours payé directement sur l'horodateur et proposer de le prolonger.

- *En ce qui concerne les "dépose minutes", est-ce que l'on ne pourrait pas mettre en place un décompte sur une borne afin de forcer les voitures à rester peu de temps ? La voiture récalcitrante serait verbalisée automatiquement comme cela se fait dans d'autres collectivités.*

La Ville en a mis en place une borne de ce style sur la place Jean-Zay.

Toutefois, ces bornes ont un coût non-négligeable et seront donc mises en place au fur et à mesure.

Dans cette attente, des places dépose minutes sont créées et contrôlées par la Police municipale, par le biais des caméras de vidéoprotection ou lors des patrouilles de nos agents.

- *Il faudrait également mettre cela en place rue Jules-Verne, car c'est très gênant et dangereux pour les enfants. Les gens stationnent pour aller au stade ou à la mosquée, alors que c'est interdit.*

La Municipalité est mobilisée sur ce sujet et procède à de nombreuses verbalisations. Elle réfléchit actuellement à un aménagement, qui permettrait durablement de mettre un terme à ce phénomène de stationnement gênant.

- *Il faudrait que les Clubs, lors des rencontres sportives, indiquent aux visiteurs non-Levalloisiens où sont les parkings afin d'éviter le stationnement sauvage et ainsi les verbalisations.*

Nous ferons passer l'information à la Direction du *Levallois Sporting Club*.

- *La mendicité se propage à Levallois, notamment rue Victor-Hugo et près de la gare. Est-ce que la Ville agit ?*

Levallois a la chance de pouvoir compter sur des bénévoles de la *Protection Civile* particulièrement actifs, qui organisent une maraude hebdomadaire chaque mardi soir. La fréquence de ces maraudes est par ailleurs doublée, et passe à deux voire trois par semaine lorsque le plan "Grand Froid" est activé.

Les sans-domicile fixe présents à Levallois sont donc bien identifiés, et sont systématiquement orientés vers les structures d'aides adéquates.

- *Y a-t-il des plans d'actions contre les rats ?*

S'agissant de la présence de rats, la Municipalité entreprend depuis plusieurs années un programme particulièrement intensif de lutte contre l'ensemble des rongeurs, et cela à l'échelle de la Ville toute entière, leur prolifération présentant effectivement un risque sanitaire. En ce sens, des prestataires spécialisés et nos équipes en charge de la salubrité publique municipale, effectuent en permanence des campagnes d'éradication des rongeurs dans l'ensemble des quartiers et des espaces verts de la Ville de Levallois.

À ces occasions, notre prestataire effectue un recensement des zones les plus infestées, afin de mieux cibler les actions à mener dans chaque site (recensement des terriers et mise en place de postes d'appâtage).

En parallèle de ces actions, nous intervenons également, avec un second prestataire, quatre fois par an dans les égouts et en sous-sol. Le travail de ces deux prestataires est naturellement coordonné au niveau de la Ville, afin de traiter en même temps les mêmes zones, en surface et en sous-sol. À ces opérations d'envergure s'ajoutent des opérations ciblées, par secteur, menées quotidiennement par nos équipes, lesquelles se coordonnent également avec les équipes du Département afin de mener en la matière des actions concertées.

7. Clôture de la réunion et communication de la date de la prochaine séance.

- Vous pouvez adresser vos propositions de sujets que vous souhaitez aborder lors de la prochaine réunion, qui aura lieu le **MARDI 21 MAI prochain à 18H30, avant le 29 avril 2024.**
- **La Réunion Plénière aura lieu le 27 JUIN à 18h30 dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville.**
- **En ce qui concerne les vide-greniers : celui du quartier ALSACE aura lieu le DIMANCHE 30 JUIN.**

Les trois autres auront lieu :

- Le 16 JUIN pour le quartier Jean-Zay
- Le 8 SEPTEMBRE pour le quartier Front-de-Seine
- Le 22 SEPTEMBRE pour le quartier Général Leclerc

RAPPEL !

Les réunions de Conseils de quartier ont lieu une fois par trimestre. La date de la prochaine réunion est donnée lors de la réunion précédente et, il est indispensable que chaque Conseiller de quartier, ayant postulé et s'étant engagé pour assurer cette mission, puisse prendre ses dispositions afin d'être présent lors de ces dernières.

En cas d'absence répétée à ces réunions, le Conseiller de quartier concerné est considéré comme démissionnaire et peut être remplacé.

Nous avons besoin de vous, de vos idées pour le quartier et de votre implication au service de Levallois.

CONTACT

conseilsdequartier@ville-levallois.fr

Service Gouvernance et Démocratie locale
Hôtel de Ville - Place de la République
92300 Levallois